



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT N°2024-43-P**

DÉCISION DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE DE L'OUVÈZE PROVENÇALE

Objet : Attribution du marché public de travaux d'urgence de réparation de digues de l'Ouvèze sur la commune de Bédarrides, marché M2024-11-T

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la Code de la commande publique,
Vu la délibération n°2020-19 relative aux attributions du comité syndical et de signature au Président,
Vu la délibération n°2021-17 relative à la modification des délégations faites au Président en matière de marchés publics,
Vu la délibération n°2024-04 relative au programme d'actions prévisionnel 2024, et l'inscription de provisions pour études et travaux d'urgence,
Vu la décision n°2024-39-P relative au choix et lancement de la procédure de passation du marché public en urgence de travaux " Travaux d'urgence de réparation de digues de l'Ouvèze sur la commune de Bédarrides", marché M2024-11-T.

Le système d'endiguement de Violès à Bédarrides contre les crues de l'Ouvèze est un ouvrage de protection classé B au titre de l'article R.214-113 du Code de l'environnement, dont la gestion est assurée par le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (SMOP).

Au cours d'une visite de surveillance des ouvrages de protection en 2023, le SMOP a constaté la réalisation d'un chantier non autorisé sur un tronçon de la digue de Bédarrides aval (rive gauche), au niveau du tronçon 84F043_B : terrassement de la crête de l'ouvrage pour une modification du bâti avec un abaissement de la crête de 20 à 50 cm.

Le marché de travaux M2024-11-T vise la réalisation de travaux de reprise de l'ouvrage de protection en procédure d'urgence suite à la remise du rapport PRO par SCE le 22/08/2024.

Ce marché est passé en procédure adaptée en application du Code de la Commande Publique (MAPA < 40 000€ HT).

Une consultation électronique a été menée auprès de 3 prestataires potentiels par envoi d'un cahier de prescription spécial.

L'analyse des offres porte sur les critères définis dans le document de consultation du marché M2024-11-T.

Considérant les 2 offres régulières déposées dans les délais et leur analyse proposée par le maître d'œuvre SCE,

Le Président du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale :

DECIDE de confier à la SAS RMB l'exécution du marché M2024-11-T, visant la réalisation de travaux d'urgence de réparation de digues de l'Ouvèze sur la commune de Bédarrides pour un montant prévisionnel (sur base du DQE négocié) de 17 800.00 € HT.



Envoyé en préfecture le 26/09/2024
Reçu en préfecture le 26/09/2024
Publié le 27/09/2024
ID : 084-200044402-20240926-2024_43_P-AU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT N°2024-43-P**

La présente décision fera l'objet d'une information au comité syndical lors de sa prochaine séance.

Fait à Entrechaux, le **26 SEP. 2024**
Le Président,
Jean-François PERILHOU



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de l'établissement ;
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.